<u>5 - Les politiques économiques dans le cadre européen</u>

1: Quels sont les caractéristiques et les enjeux de l'intégration européenne?

- I. De la CEE à la zone euro
- II. L'intégration économique et monétaire devait être source de croissance économique
 - a. La libéralisation complète des échanges doit permettre de stimuler l'efficacité économique et la croissance économique
 - b. L'adoption de la monnaie unique permet d'approfondir l'intégration économique liée au marché unique

2 : Quels sont les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence ?

- I. L'objectif fondamental de la politique européenne est de développer la concurrence ou de la maintenir.
- II. L'application de la politique européenne de la concurrence
- III. Les limites de la politique de la concurrence de l'UE

3 : Quelle est l'influence des politiques monétaire et budgétaire sur la conjoncture ?

- I. La politique monétaire et ses effets sur la conjoncture
 - 1. Les politiques et les instruments de la politique monétaire
 - 2. Les effets d'une politique monétaire

II. Les politiques et les instruments de la politique budgétaire

4 : Quelles sont les spécificités et les difficultés des politiques monétaire et budgétaires européennes ?

- I. Une politique monétaire unique et des politiques budgétaires nationales = la répartition des compétences
- II. Quels problèmes entraine cette répartition?
 - 1. La difficulté à absorber les chocs asymétriques dans la zone euro
 - 2. Défauts de coordination des politiques monétaire (de la BCE) et budgétaires (nationales) et solutions

III. Une inflexion des politiques conjoncturelles européennes = point actualité

- a. La politique monétaire
- b. Les politiques budgétaires

L'intégration européenne s'est réalisée par étapes avec l'instauration du marché unique et l'adoption de l'euro. Certaines politiques sont aujourd'hui communes à tous les pays, d'autres restent nationales mais encadrées.

1. Quels sont les caractéristiques et les enjeux de l'intégration européenne ? 2. Quels sont les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence ? Quelle est l'influence des politiques monétaire et budgétaire sur la conjoncture?

4. Quelles sont les spécificités et les difficultés des politiques monétaire et budgétaires européennes ?

Une intégration par les marchés :

du Traité de Rome (1957) au Marché unique (à partir de 1986)

Objectifs:

- meilleur fonctionnement du marché unique
- · gains d'efficacité
- libéralisation des secteurs non concurrentiels

La politique budgétaire :

régulation par le déficit public

La politique monétaire :

régulation par le taux d'intérêt directeur

Une politique monétaire unique :

- une Banque centrale européenne indépendante
- un objectif de stabilité des prix

Une intégration monétaire :

- · SME, 1979/1998
- Union économique et monétaire et zone euro (1999)

Modalités :

- lutte contre les ententes et les abus de position dominante
- contrôle des concentrations et des aides d'État
- · régulation sectorielle

Des causes d'échec :

- Politique budgétaire : effet d'éviction, anticipations d'impôts, effet boule de neige de la dette, effets inflationnistes
- Politique monétaire : trappe à liquidités, climat des affaires, triangle d'incompatibilité, effets inflationnistes

Des politiques budgétaires nationales :

contraintes par des règles

Objectif: un effet positif sur la croissance

Limites:

- conflits potentiels avec la politique industrielle
- · menace pour les services publics

Difficultés :

- zone euro : pas une zone monétaire optimale
- politiques budgétaires nationales entravées par des règles européennes
- défaut de coordination au niveau des politiques conjoncturelles

LES 10 POINTS-CLÉS DU CHAPITRE

- L'intégration européenne est un processus d'unification des marchés initié avec le Traité de Rome (1957) et d'intégration monétaire dont une étape cruciale est le Traité de Maastricht (1992).
- L'élaboration progressive d'un marché unique s'est accompagnée d'une intégration de certaines politiques et de la mise en place de divers mécanismes de coordination d'autres politiques.
- Le marché unique favorise la croissance économique via des effets de création de commerce et d'intensification de la concurrence.
- La politique de la concurrence accompagne l'unification des marchés en luttant contre les ententes et les abus de position dominante et en contrôlant les concentrations et les aides d'État.
- L'hégémonie de la politique de la concurrence subordonne les autres politiques au respect du principe de concurrence. La politique industrielle se trouve ainsi entravée, de même que la poursuite d'objectifs sociaux.

- La politique monétaire et la politique budgétaire sont des politiques de régulation de la conjoncture : elles agissent sur les fluctuations du Produit intérieur brut, sur le chômage et l'inflation.
- Corsque la conjoncture est très déprimée, l'efficacité de la politique monétaire est faible. Une politique budgétaire expansive est alors plus appropriée.
- Dans la zone euro, la politique monétaire est unique et la BCE, institution indépendante, vise prioritairement la stabilité des prix. Les politiques budgétaires restent du ressort des gouvernements nationaux mais doivent respecter les règles budgétaires imposées par les traités européens.
- La zone euro n'est pas une zone monétaire optimale ce qui pose le problème de l'absorption des chocs asymétriques. Chaque pays doit donc recourir à sa politique budgétaire pour contribuer à absorber les chocs spécifiques qu'il subit.
- La crise de la dette dans la zone euro a amené à un renforcement des règles budgétaires européennes, alors même que les défauts de coordination des politiques budgétaires et monétaire justifieraient d'autres solutions face aux déséquilibres macroéconomiques au sein de la zone.

5 - Quelles politiques économiques dans le cadre européen?

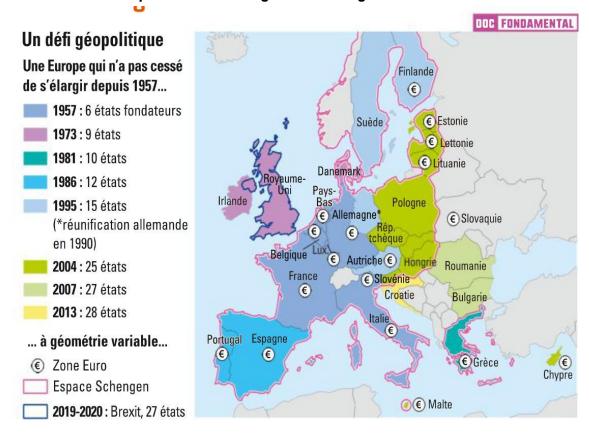
I - Le processus d'intégration européen

A. Les étapes de l'intégration européenne

Dossier activités: Partie 1

- À la suite de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, six pays européens signent le Traité de Rome en 1957 qui crée la Communauté économique européenne (CEE).
- L'Acte unique européen (1986) organise la réalisation d'un marché unique autour de quatre libertés : la libre circulation des biens et des services (1993), des personnes (accords de Schengen en 1985) et des capitaux (1990).
- Le **Traité de Maastricht (1992)** met en place les étapes du passage à la monnaie unique et étend le champ des compétences de la Communauté européenne qui devient l'Union européenne (UE).
- La CEE puis l'UE se sont dotées d'institutions communes (Conseil européen, Commission, Parlement, etc.) qui se sont adaptées aux élargissements successifs notamment en 2004 et 2007.

La construction européenne entre intégration et élargissement



B. Le marché unique

Dossier activités: Partie 2

- Le marché unique a favorisé la circulation des capitaux, des biens et services et des personnes.
 L'augmentation de la taille du marché et la hausse de la concurrence a permis:
 - o l'accroissement de la production et donc de la croissance
 - baisse sur les prix et favorise une plus grande variété de produits disponibles
 - o favorisant ainsi le commerce intra-européen

- o hausse de l'innovation
- Enfin, l'intégration devait permettre une convergence des différentes économies nationales. Ces
 effets de rattrapage des pays les moins prospères se sont toutefois traduits par une divergence des
 structures économiques du fait d'une spécialisation croissante. Ainsi, tous les pays n'ont pas
 également bénéficié de la mise en place du marché unique.

II. <u>Les politiques européennes</u>

A. La politique de la concurrence

Dossier activités: Partie 3

La **politique de la concurrence** est définie comme l'ensemble des institutions et réglementations garantissant les les principes de concurrence. Elle est indissociable de la construction européenne et du fonctionnement du marché unique européen. La Commission européenne dispose de moyens étendus pour contrôler les situations pouvant restreindre la concurrence :

- ententes
- abus de position dominante
- monopoles
- **■** concentrations (fusion,..)
- aides publiques à certaines entreprises.

La politique de concurrence européenne se veut une **politique économique au service des** consommateurs et de la compétitivité des entreprises européennes.

Cependant, l'application stricte des règles de concurrence peut empêcher la constitution de **champions européens** (entreprises suffisamment grandes pour défier la concurrence internationale) et freiner la mise en place d'une véritable **stratégie industrielle** européenne.

La politique européenne de concurrence remet en cause les **monopoles publics** jugés inefficaces et redéfinit la notion de **service public.** Elle distingue les services d'intérêt économique général (SIEG) et les services d'intérêt général (santé, éducation, défense,...) qui ne peuvent échapper à l'intervention de l'Etat.

B. La politique monétaire permet d'agir sur l'inflation

Dossier activités: Partie 4

L'euro naît le 1^{er} janvier 1999 avec 11 membres au départ formant l'**Union économique et monétaire** (UEM), il est mis en circulation le 1er janvier 2002. 19 pays sont aujourd'hui membres de la zone euro.

La **Banque centrale européenne** (BCE), indépendante des gouvernements, doit respecter l'objectif-cible de 2 % d'inflation. Elle détermine la **politique monétaire**. Elle agit sur l'activité par l'usage des **taux d'intérêt directeurs**, en les baissant pour stimuler la consommation et l'investissement et en les augmentant pour limiter les tensions inflationnistes liées à une trop forte création monétaire.

Face à la crise de 2008, la BCE a mené une politique active et pragmatique, baissant les taux d'intérêt puis mettant en œuvre des **politiques monétaires non conventionnelles** pour limiter la hausse des taux d'intérêt sur les dettes souveraines des États mis en difficulté.

C. Des politiques budgétaires contraintes dans le cadre européen

Dossier activités: Partie 5

Le budget communautaire existe mais il est limité à 1,27 % du PIB des États membres. Cela reste très insuffisant pour assurer des transferts entre États en cas de choc économique touchant l'un d'entre eux. Près de la moitié de ses dépenses concerne en outre la politique agricole commune (PAC).

Les politiques budgétaires restent de la compétence des États mais sont encadrées par des traités, d'abord le **Pacte de stabilité et de croissance** (traité d'Amsterdam de 1998) supposé encadrer les politiques budgétaires des États en fixant des règles relatives au **déficit public** (<3 % du PIB) et à la **dette publique** (<60 % du PIB), puis le pacte budgétaire depuis 2012.

Le pacte budgétaire adopté en 2012 renforce les règles budgétaires (« régle d'or »). Il n'est cependant pas parvenu à assurer un contrôle suffisant sur les finances des États, annonçant la crise des dettes souveraines en 2011.

III. La gouvernance économique et ses faiblesses

A. Policy mix européen

Dossier activités: Partie 6

La zone euro est caractérisée par la combinaison (*policy mix*) d'une politique monétaire unique gérée par la BCE et de politiques budgétaires nationales encadrées.

La politique monétaire de la BCE étant unique, elle propose également un taux d'intérêt nominal unique. De fait, certaines économies plus inflationnistes ont pu consommer et s'endetter plus que d'autres grâce à de faibles **taux d'intérêt réels**. Cela a entraîné une **divergence des économies** au sein de la zone euro en encourageant l'**endettement** des entreprises et des ménages et les bulles spéculatives dans les pays en rattrapage (Irlande, Portugal, Espagne, Grèce...).

La crise initiée à l'été 2007 a révélé ces **déséquilibres**. Les taux d'intérêt sur les emprunts publics se sont considérablement accrus, déclenchant une crise de la dette publique.

B. Approfondissement nécessaire de la gouvernance économique

L'abandon de la politique monétaire présente un coût pour les économies de la zone euro car elles ne peuvent plus ajuster leur taux d'intérêt ou leur taux de change en fonction de leurs besoins. Pour réduire ces coûts, il faut améliorer l'**optimalité** de la zone par plus d'**harmonisation fiscale**, par une plus importante mobilité des facteurs (théorie des zones monétaires optimales) et par des transferts et une **coordination** budgétaires plus importants pour répondre aux **chocs asymétriques**.